

DECLARATION

Un projet participatif de La Compagnie Pantai
Sur une chorégraphie de Michel Béjar

Sommaire :

I. La Compagnie Pantai

II. L'équipe Artistique

III. Le projet : autour des droits de la femme et de Olympe de gouges

IV. Modalités de déroulement du projet

V. Besoins

V. Actions de médiation

VI. Annexes

I .Un projet porté par La Compagnie Pantai:

La Compagnie Pantai est née en 2007 du rêve de jeunes artistes issus d'horizons divers : théâtre, musique, danse, journalisme sont les disciplines autour desquelles se sont retrouvés les premiers compagnons.

Depuis sa création, la compagnie Pantai a produit une vingtaine de spectacles. Elle trouve souvent sa singularité dans l'association des disciplines afin de créer des spectacles protéiformes, proposés en tournée en France et quelques fois à l'étranger (Belgique, Allemagne, Italie, Québec..).

Pantai affectionne particulièrement le jeune public et a créé plusieurs spectacles à son adresse, avec pour partenaires ou diffuseurs La ligue de l'Enseignement Paris (*Pas de salade pour l'escargot* ou *Moi Belle j'ai l'air si bête...*), JMFrance (*Le Voyage de Chloris*) ou encore le Théâtre de Grasse ou l'Opéra de Nice (*Fiancés en Herbe*) . Ces spectacles, conformément à ce qui est devenu la signature de la compagnie, mêlent texte et musique.

Avec les interventions en milieu scolaire, ses actions de médiations à l'adresse de publics divers ou le festival *Gueules de Voix* à Saint-Jeannet, *Pantai* devient un relais culturel de proximité.

La compagnie est soutenue par la commune de La Gaude, le Département et la Région (Carte Blanche au projet *Mescla* en 2020).

« Couma Pierrot cerqui fortuna »	Comme Pierrot cherchait fortune
Qui sau se la farai ?	Qui sait si j'en aurai ?
Demandi pas d'avé la luna	Je ne demande pas la lune
Ma lascia-mi lou pantai !»	Mais laissez-moi un peu rêver ! " (Jules Eynaudi)

Présentation administrative :

N° Siret: 500 079 645 000 15

N° Licence entrepreneur du spectacle : 2 - 1012108

Code APE : 9001 Z

Adresse : 179 Grande allée d'Eridan - Domaine de l'étoile - 06 610

La Gaude Téléphone : 06 99 36 37 63

Courriel : lacompaniepantai@gmail.com

Représentée par : Charles Laporte agissant en qualité de Président.



www.lacompaniepantai.com

II . L'équipe artistique

II.a Michel Béjar, chorégraphe

www.michelbejar.com



Michel Béjar est né à Lyon et a étudié au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. Après l'obtention de son diplôme, il rejoint le Jeune Ballet de France VI et, en 1989, le Badishes Staats Theater de Karlsruhe sous la direction de Germinal Casado. Il est rapidement promu demi-soliste et interprète des rôles de premier plan dans plusieurs des ballets du répertoire de la compagnie comprenant des œuvres de : G. Casado, G. Balanchine, Th.Malandain. Ses multiples intérêts artistiques l'amènent à prendre part à des comédies musicales, opéra-ballet et opérettes.

Il rejoint le Ballet de l'Opéra National du Rhin en 1996 sous la direction de Jean-Paul Gravier (1996-98) et Bertrand D 'At (1998-02). Sous ces deux différentes directions, il interprète un vaste répertoire en qualité de soliste. Après sept années de belles expériences et de succès, il décide de quitter la compagnie pour rejoindre le Ballet de l'Opéra de Nice où il crée sa première œuvre chorégraphique *Départs*. Membre du Ballet d'Europe à partir de 2003, il obtient son Diplôme d'Enseignement de professeur de classique et commence à enseigner au sein même de la compagnie. Il continue parallèlement à créer de nouvelles pièces chorégraphiques au travers de workshops.

En 2006, il débute sa carrière free-lance en enseignant dans différentes compagnies et prends part à divers projets de par le monde en tant qu'interprète, chorégraphe, metteur en scène et professeur. Il chorégraphie et mets en scène *Lady Macbeth* au Festival International de Danse de Shanghai et collabore avec Germaine Acogny au Centre Culturel Français de Dakar. Invité en qualité de professeur et chorégraphe au Conservatoire National de Ljubjana et à la Chung-Ang University en Corée du Sud, il développe et affine son approche pédagogique et conforte sa renommée en tant que professeur invité et chorégraphe.

En Septembre 2008, le directeur artistique du Ballet Royal de Suède lui offre un poste de Maître de Ballet au sein de son équipe artistique. Après quatre années de bonne collaboration avec le Royal Swedish Ballet il reprend une activité free-lance en Mars 2012 en prenant part à la tournée Européenne des Ballets Jazz de Montréal, avant d'accepter le poste de Maître de Ballet au Aalto Ballett Theater Essen en Allemagne. En 2014, la direction lui confie la création du ballet qui clôture la soirée de gala sur le thème de la Fête des Plaisirs de Versailles au Aalto Theater Essen, *Plaisirs*.

En Juillet 2016 Michel Béjar reprend son activité freelance et participe à de

nombreux projets artistique en qualité d'assistant chorégraphe, professeur invité et metteur en scène, notamment la mise en scène de *la Traviata* pour le festival Opus Opéra en 2017, puis en tant qu'assistant chorégraphe lors de la création de « Non Solo Medea » de Emio Greco et Pieter scholten avec le Ballet National de Marseille présenté à Pompei et Vaison-la-Romaine au cours de l'été 2018.

A l'automne 2020 il crée sa version du ballet *le Corsaire* pour le Balet Národního Divadla Moravskoslezského dans une version totalement revisitée sur un livret original de Céline Barcaroli.

II. b. Céline Barcaroli, dramaturge



Céline s'initie à la musique en étudiant la flûte traversière, puis chante au sein du chœur d'enfants de l'Opéra de Nice avant d'intégrer les classes de Chant et d'Art Lyrique du ténor Albert Lance, de L'Opéra. Après la classe de Claude Meloni au CNR de Marseille, elle rejoint celle de Catherine Decaen au CNR de Nice où elle obtient son Premier Prix (DEM) et complète sa formation par la pratique de la danse jazz, des claquettes et de l'art dramatique. Elle chante alors dans la *Parodie de Roland de Lully* et *Esther de Moreau* avec la compagnie *Les Menus Plaisirs* et se produit dans le rôle de Juliet du *Petit Ramoneur* de Britten pour l'Opéra de Nice. Elle obtient également en parallèle une maîtrise en Langue Littérature et Civilisation Italienne dont le sujet du mémoire est le livret des *Noces de Figaro* de Da Ponte-Mozart.

Lauréate de différents concours, Premier Prix dans la catégorie fantaisiste au Concours International d'Opérettes de Marseille, elle y est primée par la revue *Opérette*, et c'est dans cette discipline qu'elle débute au théâtre de l'Odéon, dans *Les Mousquetaires au Couvent* (Louise) de Varney. Depuis elle interprète les grands titres de ce répertoire, entre autres *Le Pays du Sourire*, *L'Auberge du Cheval Blanc*, *Monsieur*

Choufleri restera chez lui..., *Princesse Czardas*, etc. sur les principales scènes françaises de théâtre musical.

En 2008, elle participe à la création du spectacle *Flamencopera* qui mêle musique savante et musique gitane, ce qui lui vaut d'être invitée sur France Musique en direct du Festival de La-Roque- d'Anthéron. Conviée à plusieurs reprises au Festival International de Musique de Menton, elle s'y produit aussi bien lors de récitals que de productions lyriques telle que *Un Mari à la porte* d'Offenbach (*Rosita*), en 2009. Cette même année elle interprète Carolina du *Matrimonio Segreto* de Cimarosa à Monaco, puis y incarne Miss Ellen dans *Lakmé*, au printemps 2010. En 2011, elle tient un des principaux rôles dans la comédie musicale *Mr Scrooge et les voix de Noël* et en 2013, elle est Lucil Early dans la comédie musicale américaine *No, No, Nanette*, rôle qu'elle reprend en 2016 à Lyon. Elle incarne Nikolios dans *A Greek Passion* de Martinù à l'Opéra de Essen lors de la saison 2015/2016.

Régulièrement invitée à se produire dans des œuvres de musique sacrée (notamment les *Requiem* de Fauré et Mozart ou le *Messie* de Haendel), elle est également membre depuis 2006 du duo *Miscellaneous* aux côtés du guitariste Tristan Manoukian, concertiste et professeur au CNSMDP. Depuis 2014, elle interprète avec ce même duo *Le Voyage de Chloris*, création destinée au jeune public dont elle est l'auteure. Après sa collaboration avec les JMF qui accompagne cette création sur de nombreuses scènes dont celle de l'Opéra de Clermont-Ferrand, elle signe un nouveau jeune public musical, *Calamity*, autour de la figure de Calamity Jane. Ainsi, Céline se partage entre musique et écriture signant notamment les dramaturgies du chorégraphe Michel Béjar (*Les Autres*, Ballet de Marseille 2009 , *Plaisirs* ,Opéra de Essen 2014, *Traviata*, Festival Opus Opera 2017, *Corsaire*, Narodni Divaldo Ostrava 2021) et des créations pour La Compagnie Pantai dont elle est une des directrices artistiques depuis 2007. Tandis que son actualité musicale est celle du groupe de folk méditerranéen *Mescla*, son monologue *Marylin Inside* est à l'affiche du studio Hébertot à Paris à l'automne 2021 .

III. Autour des droits de la femme et de Olympe de Gouges

En 2020, avec pour interprète la danseuse et pédagogue Vanessa Guillot, professeur de danse Diplômée d'État et directrice de l'école de danse Choréame, Michel Béjar crée une forme courte autour de la figure féministe Olympe de Gouges, destinée à être jouée en milieu scolaire : *Déclaration*.

Olympe de Gouges née le 7 mai 1748 à Montauban et morte guillotinée le 3 novembre 1793 à Paris, est une femme de lettres qui défendit les droits des opprimés à l'époque de la révolution française. Elle s'est battue notamment pour les droits des personnes de couleur et des femmes. Elle est l'auteure de la *Déclaration des droits de la femme*.

La forme courte créée par Michel Béjar met en scène et en mouvement l'élan de cette femme et la façon dont elle s'est servie de l'écriture pour défendre ce qui tenait à cœur.

Cette forme courte constitue la base du projet. Au cours des différents temps de rencontre et ateliers elle peut :

- être questionnée par les participants tant sur son fond que sur sa forme.
- être analysée.
- être partiellement transmise
- être complétée avec une partie créée avec et pour les participants.

Ce projet permettra :

- des questionnements de fond, à savoir l'égalité entre les sexes et les moyens de la faire exister et perdurer.

- de questionner le rapport entre le savoir, l'art et la culture en tissant des ponts entre les uns et les autres, en démontrant comment ils s'entre-nourrissent.

- en permettant de positionner la pratique culturelle comme étant constitutives des apprentissages, des liens sociaux, notamment grâce aux échanges qu'elle demandera à mettre en place pour une évolution positive du projet, aux liens qu'elle favorisera entre corps et esprit qui permettent l'apparition et/ou le renforcement de connexions cérébrales et une meilleure oxygénation du corps, donc un stress décru, au développement du sens critique.

- permettra d'expérimenter de nouveaux processus de transmission, favoriser les profils moins « scolaires » et inviter les participants à développer des outils complémentaires à ceux utilisés au quotidien dans le cadres de l'école.

-de créer une proximité avec le chorégraphe et son équipe (interprète, dramaturge, compagnie en général), et ainsi mieux comprendre les processus de création, de travail, et faire des rapprochements et des transpositions avec des sphères qui lui sont d'avantage familières, favorisant une curiosité, une invitation à se rendre dans les lieux de spectacle.

-de sensibiliser le jeune public à l'esthétique, au langage singulier du chorégraphe d'abord et de la danse plus largement, de lui apprendre à décrypter ses codes.

- dans le prolongement de ce dernier point, de découvrir la danse et son histoire au travers de temps de médiation à construire avec l'équipe enseignante, destinés à éclairer la pratique, à la rendre plus abordable, compréhensible, sensible.

En résumé d'atteindre les objectifs suivants :

- aborder une pratique artistique entourée de professionnels hautement qualifiés
- éprouver physiquement le travail du danseurs, la rigueur et la précision qu'il demande au service de quelque chose de transcendant.
- comprendre les codes de la danse
- comprendre les différentes étapes d'un travail de création artistique
- développer son imaginaire, sa force de proposition
- développer son sens critique
- aborder une question de société au travers d'un moyen d'expression artistique.



IV. Modalités de déroulement du projet

Le projet se déroule en plusieurs temps :

-Un premier temps d'échange entre les différentes parties impliquées (compagnies, lieu d'accueil ou structure, accompagnants ou professeurs etc.)



-Un temps de présentation globale du projet aux futurs participants et d'échange.

-Des ateliers chorégraphiques (dont le nombre est défini en fonction du cadre).

- Des ateliers de médiation et d'écriture (dont le nombre est défini en fonction du cadre).

V. Besoins

- une salle « de répétition », à savoir un espace permettant d'évoluer en étant à l'aise, si possible avec une acoustique favorisant l'échange.

- du matériel permettant de diffuser de la musique.

- des panneaux ou un tableau et un écran de projection sont un plus.

VI. Actions de médiation

Les ateliers mentionnés ci-dessus pourront être proposées des actions de médiations telles que:

- réflexion et écriture autour des droits de la femme.

- découvrir l'univers de la danse (qu'est- ce que la danse, comment est-elle née , quels sont ses différents courants)

- ateliers critiques (comment analyser une œuvre, comment argumenter et développer son analyse)

-une action de médiation à destination des familles soit sous forme de bord de scène après le rendu final, soit sous la forme d'une expo réalisée par les élèves pour permettre aux familles de se sentir impliquées dans le projet, de mieux en appréhender les tenants et aboutissants.

DECLARATION

Forme courte pour femme écourtée durant la Révolution

Durée approximative : 25 minutes

Musiques

L'été, Quatre Saisons - Vivaldi

You don't Own me - Lesley Gore

Just a girl - No Doubt

Merci - Stromae

Tous les mêmes - Stromae

Respect - Aretha Franklin

Chorégraphie : Michel Béjar

Texte et Dramaturgie : Céline Barcaroli

Oeuvre créée à Cannes au Lycée Bristol le Vendredi 08 Avril 2022 avec dans le rôle d'Olympe de Gouges, Vanessa Guillot.



Annexes

Le projet au Lycée Bristol (2021-2022)

Le mot du Théâtre de la Licorne, partenaire institutionnel :

« D'octobre 2021 à avril 2022, la compagnie Pantaï a mené un projet de transmission d'envergure au lycée Bristol à Cannes, dans le cadre d'une résidence de chorégraphe en établissement scolaire portée par le théâtre de la Licorne, scène conventionnée d'intérêt national Art, Enfance, Jeunesse et financé par la DRAC PACA. Il s'agissait de partager un processus de création avec plus de 160 élèves de première et terminale (6 classes au total), en les faisant travailler régulièrement pendant toute la période, en vue d'une restitution face à leurs camarades au sein de leur établissement. Sous la direction artistique de Michel Béjar, ce projet a mobilisé 8 enseignants, mais également impliqué Céline Barcaroli au titre de dramaturge, ainsi que Vanessa Guillot comme danseuse. La compagnie a remarquablement bien mené les près de 80 heures de pratique artistique avec les élèves, et ce malgré un contexte sanitaire encore complexe cette année (plus de 10h d'ateliers ont été annulés pour cause de COVID-19). La forme chorégraphique construite autour de la figure féministe d'Olympe de Gouges et présentée par les élèves dans leur établissement face aux autres élèves, enseignants et chefs d'établissement, en présence des institutionnels, a été un succès total pour l'ensemble des participants et des parties prenantes. Une vidéo-teaser et des affiches annonçant la représentation ont été réalisées par les élèves eux-mêmes. Les élèves-danseurs ont également travaillé à la confection de leurs tenues pour cette restitution, sur les consignes de la compagnie en lien avec le thème de la création : la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Enfin, un texte a été rédigé par la compagnie à partir d'ateliers d'écritures menés avec les élèves, qui a été mis en voix avec eux au moment de la restitution.

Le théâtre de la Licorne, scène conventionnée d'intérêt national Art, Enfance, Jeunesse, et avec lui la ville de Cannes et la DRAC PACA se réjouissent de cette belle action, complète dans l'expérience proposée aux jeunes, réalisée avec la compagnie Pantaï. L'équipe de la compagnie a fait preuve d'une grande disponibilité, de flexibilité et d'engagement sur toute la durée du projet et a multiplié les propositions artistiques, toujours pertinentes, pour compléter et enrichir celui-ci.

Jessica Piris
Responsable
Direction de La Culture de La Ville de Cannes

Le mot de l'établissement scolaire :

« Michel Béjar et sa compagnie sont intervenus dans le cadre de la résidence chorégraphique au Lycée Bristol.

Dans le cadre de cette intervention, ils ont pu mettre en œuvre des qualités d'écoute, d'attention, d'adaptation. Une bonne prise de contact initiale a permis de motiver les élèves non danseurs et non spécialistes à s'engager dans cette activité artistique de façon ludique.



Michel Béjar a su transmettre sa passion et éveiller les élèves à son art, avec une didactique appropriée et pour un spectacle final abouti.

La Compagnie Pantai a été force de soutien et de propositions pour mêler l'art dramatique à la danse.

L'équipe est très satisfaite de cette collaboration. »

L'équipe pédagogique du Lycée Bristol.



Le mot des participants :

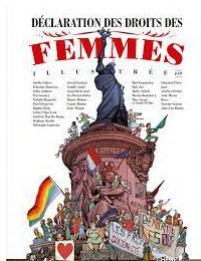
« Je voulais vous remercier pour tous le travail que vous avez effectué avec nous, la 1A, personnellement j'ai adoré et ce projet m'a permis de découvrir plus en profondeur un sujet dont on ne parle pas beaucoup. J'ai beaucoup apprécié le spectacle même si j'ai pas pu faire la danse à cause de ma blessure du foot. Néanmoins ça m'a plus d'y contribuer avec les temps de paroles et la danse à la table.

Encore un grand merci, vous êtes le meilleur, ça restera gravé dans ma tête. En vous souhaitant bonne continuation.»

E. 1ere B

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

Olympe de Gouges, 1791



Article 1 La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la prospérité, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Article 3 Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article 5 Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article 6 La loi doit être l'expression de la volonté générale : toutes les citoyennes et citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et citoyens étant égaux à ses yeux doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

Article 8 La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nulle ne peut être punie qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée aux femmes.

Article 9 Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la loi.

Article 10 Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers leurs enfants. Toute citoyenne peut donc dire librement : je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans des cas déterminés par la loi.

Article 12 La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est conférée.

Article 13 Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions des femmes et des hommes sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles, elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article 14 Les citoyennes et citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique. Les citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'Administration publique et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

Article 15 La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16 Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. La constitution est nulle si la majorité des individus qui composent la Nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article 17 Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés : elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Lycéens de Bristol : pas de deux avec Michel Béjar

Lors de sa résidence de transmission d'octobre à avril, le chorégraphe initiera à la danse 166 lycéens qui présenteront leurs travaux à la fin de l'année au sein de leur établissement scolaire.

Les exercices s'enchaînent sous forme de jeux. Sans même s'en rendre compte, les lycéens se mettent peu à peu à adopter des mouvements qui évoquent déjà un geste dansé. Une danse de groupe sous la houlette de Michel Béjar. Le chorégraphe en résidence de transmission au lycée Bristol, sensibilisera six classes de la première à la terminale. « À l'écoute de soi et de son corps. Des autres aussi. À la gestion de ses émotions. À la complicité du corps et de l'esprit qui créent le geste expressif », explique Michel Béjar, maître de ballet.

Discriminations et Olympe de Gouges

Lycéens et chorégraphe, à raison d'un atelier par mois, entre octobre et avril, construiront une chorégraphie autour de la thématique de la discrimination et d'une figure emblématique de la



Michel Béjar en résidence de transmission de sept mois auprès des lycéens de Bristol. Le courrant passe immédiatement entre le chorégraphe et les élèves, ici de la première A.

(Photo Dylan Meiffret)

naissance du féminisme, Olympe de Gouges. Telle est la mission que lui a confiée le service des af-

aires culturelles cannoises, dans le cadre de la politique « 100 % éducation artistique et cultu-

relle » de la municipalité.

Ce jour-là, les élèves de première A sont accueillis par l'es-danseur professionnel qui aujourd'hui travaille avec la compagnie azuréenne Pantalà. C'est leur première rencontre, mais les jeunes se laissent happer rapidement par cet univers à la fois ludique, sportif, voire compétitif qui réclame efforts et concentration du corps et de l'esprit. La facilité avec laquelle Michel Béjar les fait adhérer à son programme est assez déconcertante.

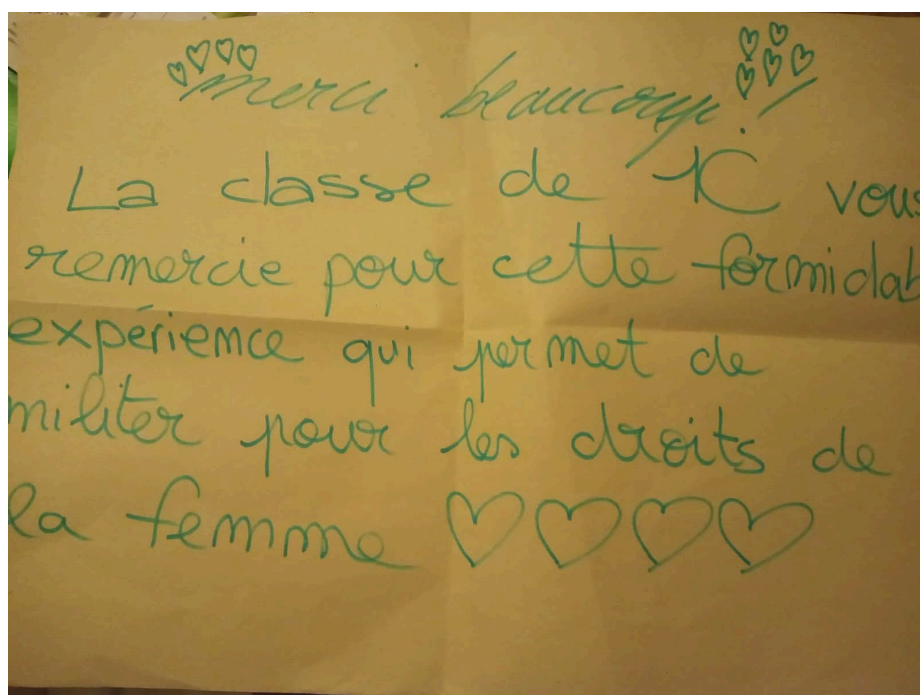
Cinquième édition

« Chaque année et, pour cette 5^e édition avec Michel Béjar, un collège ou lycée reçoit cette résidence dont le chorégraphe est sélectionné en partenariat avec Brigitte Lefèvre, directrice artistique du festival de danse de Cannes, et le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower, ainsi que le corps enseignant », expli-

que Jessica Piris, du service des publics au sein des affaires culturelles.

Le corps enseignant adhère totalement au projet. À Bristol, ils sont près d'une dizaine à adapter leurs cours pour évoquer la thématique d'Olympe de Gouges et de la danse, précise le proviseur de l'établissement aux spécialités Cinéma et théâtre, Didier Andres, ravi d'accueillir cette initiative. La classe numérique/cinéma a prévu de réaliser un film sur le travail de création artistique des six classes avec le chorégraphe. La documentaliste accueillera une exposition sur la danse, les professeurs d'éducation physique s'inscrivent aussi dans le projet... « Peu à peu, c'est tout l'établissement qui s'imprègne de la danse », se réjouit Nathalie Vidal, professeur de Français et référente de ce projet.

MARIANNE LE MONZE
mlmonze@nicematin.fr



Contacts :

Michel Béjar : +33 7 83 04 26 86

bejarmichel@gmail.com

La compagnie Pantai : +33 6 99 36 37 63

lacompaniepantai@gmail.com